

# Le prieuré de la Salle et la paroisse de Nancras

► Bertrand Beauvoit

**Fondé au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le prieuré de La Salle et la « ville » de Nancras constituèrent durant trois siècles une seigneurie indépendante appartenant à l'abbaye de Sablonceaux. Sa localisation, à cheval sur les paroisses de Sablonceaux et de Corme-Royal fut une source de conflits permanents avec la prieurie de Corme.**

Dans un précédent article, nous avons retracé l'histoire du bourg de Nancras au Moyen Age<sup>1</sup>. Nous avons notamment illustré comment l'abbaye Notre-Dame de Saintes, à l'initiative du comte d'Anjou Geoffroy Martel, puis des ducs d'Aquitaine et de leurs feudataires, s'implanta dans cette zone de défrichement au XI<sup>e</sup> siècle et comment l'abbaye de Sablonceaux devint propriétaire au début du XIV<sup>e</sup> siècle de la « ville » de Nancras et du manoir de la Salle (commune de Sablonceaux). C'est à l'emplacement de ce manoir que l'abbaye de Sablonceaux va fonder le prieuré rural de Notre-Dame de la Salle, siège d'une seigneurie indépendante qui relèvera du roi de France à cause du château de Saintes.

Dans cet article, nous avons rassemblé toute la documentation disponible pour tenter de reconstruire l'histoire de ce prieuré, depuis le XIV<sup>e</sup> jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et pour montrer comment la paroisse de Nancras et sa dîme devinrent un enjeu économique entre les établissements monastiques implantés au Moyen Age dans la forêt de Baconnais.

## Le prieuré rural de la Salle

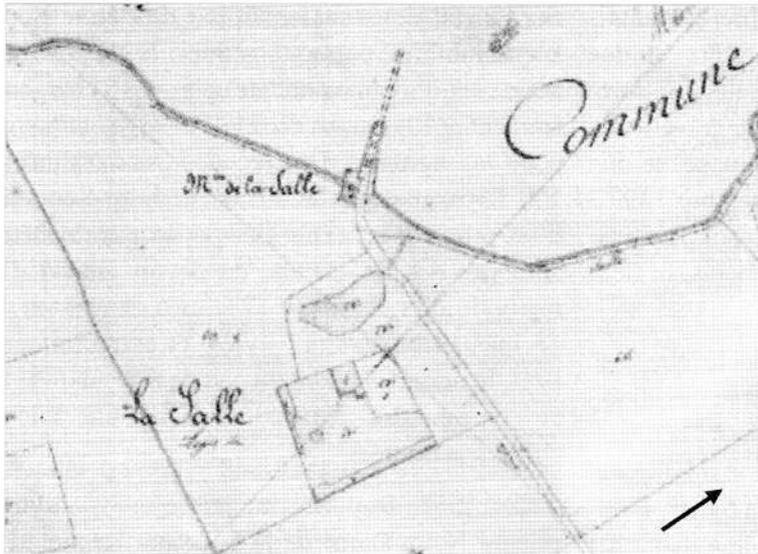
Sa fondation date sans doute du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle. En effet, le prieuré n'est pas mentionné parmi les établissements religieux taxés par le pape Jean XXII en 1326. En revanche, en 1361, le prieur de la Salle de Nancras est cité dans un compte anglais comme devant un florin d'or de rente à la recette de la sénéchaussée de Saintonge. Il est encore cité en 1455 comme devant pour son temporel le même florin d'or, de la valeur de 17 sous 6 deniers<sup>2</sup>. Cependant, au XV<sup>e</sup> siècle, les hommages, aveux et dénombremens fournis au roi par les abbés de Sablonceaux ne mentionnent ni le prieur, ni le prieuré de la Salle. C'est sans doute lié au fait que les rédacteurs de ces déclarations féodales se bornent à traduire les actes du siècle précédent. Ainsi, le 27 mai 1484, Odet d'Aydit, grand sénéchal de Guyenne, accorde des lettres de surséance jusqu'à la Noël suivante à l'abbé de Sablonceaux pour fournir ses foi et hommage de « l'hébergement et hôtel de la Salle et ville de Nancras » et leurs appartenances<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> « Nancras au Moyen Age », *Roccafortis*, 2014, n°54, p. 33-43.

<sup>2</sup> Arch. Hist. Saint. Aunis, t. 45, 1914, compte du subside imposé par le pape Jean XXII sur les bénéfices ecclésiastiques de la province de Bordeaux, p. 185-214 ; *ibid.* 53, 1999, compte de la

sénéchaussée de Saintonge (6-12-1361 au 19-7-1362), art. 120 ; *ibid.* t. 8, 1880, chartre n°VIII, comptes des fermes royaux du 22-6-1455, p. 410.

<sup>3</sup> Arch. Nat. P552/2, n°191.



Le Logis de la Salle se situe non loin du bourg de Nancras mais dans la commune de Sablonceaux.

Le plan cadastral de Sablonceaux de 1836 (section E2) indique le Logis de la Salle. On y voit le vivier attenant à l'ouest, et le moulin à eau sur le cours du Mérard.

La photo aérienne contemporaine montre la persistance de l'organisation des bâtiments, l'emplacement de l'ancien vivier mais le moulin a disparu.

A l'est de la route menant à Sablonceaux, la métairie de La Pommeraié



Extraits de Google earth et Google maps



État actuel des bâtiments (angle nord-est vu du sud) ; les anciens contreforts des murs sont encore debout (Cl. A.D.)

Finalement, les 14 et 24 décembre suivants, Hugues Saumureau, abbé du monastère et de l'abbaye Notre-Dame de Sablonceaux, « fort aagé » d'environ 70 ans et malade « de gravelle », se soumet aux formalités de l'hommage et du dénombrement<sup>4</sup>. Plus tard, le 15 décembre 1499, François Ardillon, abbé de Sablonceaux, rendra hommage au roi pour la terre de Nancras, le fief Barrot et des droits sur Balanzac<sup>5</sup>.

Ce n'est qu'à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que les abbés de Sablonceaux mentionneront explicitement le prieuré de la Salle. Ainsi, le 1<sup>er</sup> octobre 1515, Jean de Tourette prête serment de fidélité au roi François 1<sup>er</sup> pour son prieuré de la Salle<sup>6</sup>. Plus tard, le 4 mai 1535, Jean du Gua rend hommage au roi pour la « ville » de Nancras et le prieuré de la Salle<sup>7</sup>.

### Les prieurs et le temporel au XVI<sup>e</sup> siècle

Le premier prieur attesté par la documentation appartient à une famille noble de la région côtière, possessionnée notamment à Dercie et Echervaise (commune du Gua), à Saint-Sulpice de Royan et au Gua. Il s'agit de Jean de Burlé, prêtre de son état, qui était en 1527 prieur de la Salle. Chose courante à l'époque, Jean de Burlé cumule les bénéfices ecclésiastiques, comme le prieuré de Magné (commune de Sainte-Gemme) en 1527, ou encore la cure du Gua et le prieuré de Lilatte (commune du Gua) en 1546<sup>8</sup>.

C'est à son successeur que l'on doit la première description du temporel du prieuré. Ainsi, le 26 janvier 1546, frère Gabriel Guy, prieur de la Salle, fournit sa déclaration au roi du prieuré et de la maison noble de la Salle. Le domaine du prieur comprend notamment une église, qualifiée aussi de chapelle, une vigne attenante, un moulin à eau et un autre à vent, une garenne, une aumônerie ruinée et un four à ban dans le bourg de Nancras. Fait important signalé par le déclarant, le seigneur de Balanzac et la prieure de Corme jouissent par usurpation du fief Bourrion, du fief Commun et du

fief Barrot, situés sur la paroisse de Corme-Royal. L'ensemble rapporte 47 gelines, 9 chapons et 5 boisseaux d'avoine pour les cens, et 16 charges de froment et 10 charges de seigle, d'orge et d'avoine pour les agrières. Les recettes sont estimées à 100 livres, desquelles il faut déduire l'entretien d'un religieux et d'un clerc et le paiement des aumônes des fondateurs, du devoir annuel d'un marbotin d'or, estimé à 17 sous 6 deniers, et des décimes ordinaires (12 livres) et extraordinaires. Bref, le prieur se plaint du peu de revenu qu'il tire de son bénéfice, à peine 60 livres une fois les charges acquittées<sup>9</sup>.

En 1557, Jean Gorrin, prêtre, est pourvu du prieuré Notre-Dame de la Salle par Regnaud du Gua, abbé du moustier et de l'abbaye de Sablonceaux. En 1573, frère Jean Gallet est nommé prieur du prieuré de la Salle de Nancras, membre dépendant du moustier et de l'abbaye de Sablonceaux<sup>10</sup>. C'est sans doute à cette époque, qu'en vertu de l'édit du roi du 17 mai 1563, une partie du temporel du prieuré est vendue par aliénation. Le bois de la « Garenne de la Salle » (Le Bois de la Garenne, Sablonceaux) est vendu par les commissaires députés par le lieutenant général à la vente des biens ecclésiastiques, à Michel Gautreau, du village de Vouillac. Le domaine de la Pommeraie est également aliéné en faveur de Guillaume Esnaud, sieur de la Pommeraie.

En 1579, Jean Gallet, religieux de Sablonceaux, est encore prieur de la Salle et de Saint-Nicolas de Royan. Son neveu, Jacques de Fiefgallet, né vers 1564, a fait ses études à Paris puis devient prieur de la Salle (1604) et prieur claustral de Sablonceaux (1606). En cette qualité, il assiste aux prises de possession de l'abbaye par Gabriel Martel, le 6 février 1608, puis par Raymond de Montaigne, le 25 novembre 1624. Peu après, il soutient l'abbé Raymond contre les prétentions formées par François Brochard, clerc domicilié à Paris. Jacques augmenta la valeur du

<sup>4</sup> *Ibid.* P585, n°117.

<sup>5</sup> *Ibid.* P553/2, n°504 et 505.

<sup>6</sup> *Ibid.* P555/2, n°597.

<sup>7</sup> AN. P556/1, n°760 ; AD 33, G251 ; AD 17, Q193, inventaire de l'abbaye N.-D. de Saintes (armoire du Gua), cote 6Q.

<sup>8</sup> AD 33, G251, arrentement d'un lopin de terre situé au grand fief des Vignes de Nancras (13-11-1527).

<sup>9</sup> AD 33, G251.

<sup>10</sup> *Ibid.*, G252, procuration en faveur de Mathurin Roy, prêtre, reçue Roy, notaire à Meursac (25-03-1557) et en faveur de frère Denys Boysseau et maître Jehan Gallet, reçue Bourdelay, notaire à Sablonceaux (21-12-1573).

temporel du prieuré en faisant de nombreuses acquisitions et des travaux. Ainsi, c'est probablement lui qui construisit le « logis neuf » signalé en 1626. Le 15 septembre 1604, le prieur passe un marché d'ouvrage avec Regnaud Ogier, maçon, pour reconstruire le four à ban et édifier des halles dans le bourg de Nancras à l'emplacement d'une maison et d'un jardin qu'il vient d'acheter à maître Pierre Prince pour 200 livres. Enfin, le prieur rachète les biens aliénés par ses prédécesseurs. Ainsi, le 15 février 1621, le prieur achète le bien de la Pommeraie à François Guibert, marchand de Marennes, pour la somme de 1 200 livres. Le 15 mars 1632, il rachète le bois de la « Garenne de la Salle » à Marie Gautreau, fille de feu Michel Gautreau, moyennant deux bœufs de tire et trois à quatre milliers de fagots<sup>11</sup>.

Comme ses prédécesseurs, Jacques de Fief-Gallet, prêtre, prieur claustral de l'abbaye de Sablonceaux et prieur de la Salle et de Magné afferme les biens de son prieuré tout en se réservant la jouissance du logis noble et de la chapelle. Le 11 janvier 1626, il baille à ferme le prieuré, avec ses dépendances, en faveur de Marie Gallet, sa nièce, fille de Samuel Gallet, écuyer, sieur de Portublé et de la Roudellerie. Le bail, consenti pour quatre années et 500 livres par an, comprend les rentes, cens, honneurs, terrages, complants, four à ban, droits de foire et de marché, l'ancienne métairie et la métairie de la Pommeraie qu'il a acquise de François Guibert. Il se réserve néanmoins la jouissance de la chapelle du lieu de la Salle, du logis neuf, de la fuie, du jardin et de l'étang<sup>12</sup>. En octobre 1634, Jacques de Fiefgallet, prieur claustral de Sablonceaux et prieur de la Salle, baille à ferme la terre et seigneurie du prieuré de la Salle et la métairie de la Pommeraie. Le bail, consenti pour trois ans et 500 livres par an, comprend les revenus des droits de foire et du four à ban du bourg de Nancras, ainsi que le moulin à eau, les jardins et mottes de la Salle. Il se réserve néanmoins la jouissance de l'étang, des bois taillis et étaux, de la fuie et de la maison neuve et reçoit 300 livres pour sa part des ustensiles et du bétail présents à la Pommeraie et à la Salle<sup>13</sup>.

<sup>11</sup> *Ibid.*, G251 et G252.

<sup>12</sup> AD 17, 3E52, liasse n°599, minutes N. Bonnet.



La métairie de La Pommeraie, au bord de la route menant à Sablonceaux, état actuel (Cl. A.D.)

### Mise en commende puis réunion à l'abbaye de Sablonceaux

Ce n'est que vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle que l'on décèle l'existence d'un prieur commendataire à la Salle. Ainsi, par lettres datées du 13 juin 1644, Léon de Cluis, clerc tonsuré du diocèse de Limoges, est pourvu par le pape du « prieuré commendataire de la benoiste Vierge Marie de la Salle ordre des chanoines réguliers de St Augustin diocèse de Xaintonge ». Le 26 août suivant, le titulaire, accompagné de Lucas Gillette, vicaire de Nancras, et de Regnaud Rouyer, concierge de l'abbaye de Sablonceaux, prend possession des lieux. Il entre dans la chapelle du prieuré, s'agenouille devant l'autel et fait sa prière. Il visite ensuite le logis, les bâtiments et le jardin du prieuré, le bourg de Nancras et la métairie de la Pommeraie<sup>14</sup>. Les lettres de provision sont confirmées par l'évêque de Saintes le 2 janvier 1645. Le lendemain, le titulaire, accompagné de Lucas Gillette, vicaire de Nancras, et de Mathurin Mondin, meunier de la Salle, prend une nouvelle fois possession des lieux. Le 25 janvier suivant, il obtient une ordonnance du vicaire général du diocèse pour faire un procès-verbal de l'état du prieuré et de ses dépendances.

<sup>13</sup> *Ibid.*, liasse n°606, minutes N. Bonnet. Le preneur est Jean Aymard, marchand de Nancras et ancien fermier de l'abbaye de Sablonceaux.

<sup>14</sup> *Ibid.*, liasse n°616, acte n°65, minutes N. Bonnet.



Etat actuel du long mur Est remonté

Ce document, daté du 24 mars, nous dévoile l'organisation du prieuré. L'église ou chapelle et tous les bâtiments sont entourés de murailles, qui sont en ruine sur 40 brasses (environ 60 m). Une tour, qui comprenait autrefois deux niveaux et servait de prison, est à présent sans aucun plancher, ni couverture, portes et fenêtres. Un portail neuf permet d'accéder au logis principal. Ce dernier comprend un escalier et une chambre haute. Les dépendances sont composées de greniers, d'une grange, d'un fourniou et son appentis et d'une fuie. Dans l'église ou chapelle, il est nécessaire de « refaire l'eslevation de l'autel & une image de Notre Dame qui est en bosse en le casdre de l'autel » ainsi que la table de l'autel, dont un coin est rompu. La chapelle a besoin d'être recouverte et il est nécessaire de refaire le grand vitrail au-dessus de l'autel et trois petits vitraux sur les deux côtés, qui sont de 3,5 pieds de hauteur et de 20 pouces de largeur. À proximité du prieuré se trouvent le moulin à eau et la métairie de la Pommeraie, avec son portail, son logis et ses granges, parcs et autres bâtiments. Les réparations sont estimées à 700 livres, ce qui excède le revenu annuel, estimé à 400-450 livres<sup>15</sup>. Néanmoins, ces revenus sont sous-estimés par les appréciateurs. En effet, on sait par ailleurs que Jean Regnaud,

<sup>15</sup> *Ibid.*, liasse n°617, actes n°3 et 19, minutes N. Bonnet.

<sup>16</sup> *Ibid.*, liasse n°620, acte n°23, bail du 4-6-1648 ; *ibidem*, liasse n°622, acte du 9-1-1650, minutes N. Bonnet

<sup>17</sup> D. Sammarthani (1720) "Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa...", t. 2, col. 1131-1133.

marchand de Nodas près Marennes, a été fermier du prieuré de 1643 jusqu'à 1655 pour la somme annuelle de 580 livres<sup>16</sup>.

D'après les pouillés du diocèse de Saintes datant du XVII<sup>e</sup> siècle, le prieur de Nancras était nommé par l'évêque, sur présentation de l'abbé de N.-D. de Sablonceaux. Cependant, le prieuré rural de la Salle fut réuni à la mense abbatiale par Hardouin Fortin de la Hogue, abbé commendataire de Sablonceaux et prieur de Sainte-Gemme (1671-1713). Il obtint des lettres patentes du roi et des bulles du pape, qui confirmaient cette réunion à la condition « d'instruire les nouveaux convertis dans la foi catholique »<sup>17</sup>.

L'ingénieur-géographe Claude Masse, qui visita semble-t-il les lieux au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, indique que le mur d'enceinte de ce prieuré a une superficie de 40 toises carrées (environ 3 600 m<sup>2</sup>) et abrite une église en ruine. Enfin, dans ses notes, il indique que les prieurs du lieu sont seigneurs de Nancras. En 1788, dans l'estimation des biens ecclésiastiques de la paroisse de Nancras, on apprend que le chapitre de Sablonceaux possède le fief de la Salle, consistant en une métairie, des cens et agrières, des lods et ventes, 20 journaux de vignes, des bois, des brandes et un moulin à eau. Le tout est affermé à un habitant de Nancras pour 2 000 livres par an<sup>18</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, il y avait encore des bâtiments en ruine à 700 mètres au sud-ouest de Nancras que l'on prenait pour les vestiges d'une abbaye<sup>19</sup> (voir plan cadastral, p. 47).

### La paroisse et la dîme de Nancras au XIII<sup>e</sup>

Un inventaire des archives de l'abbaye N.-D. de Saintes constitué à la Révolution montre que les prieurs de Corme-Royal furent de tout temps en conflit avec les seigneurs et les établissements religieux du voisinage concernant la perception des dîmes de la paroisse de Corme. Ainsi, en 1262, l'abbesse de Saintes avait dû composer avec la demoiselle de l'Isleau (commune de Saint-Sulpice-d'Arnoult) et avait signé un traité concer-

<sup>18</sup> AD 17, C130, calcul de l'impôt des vingtièmes.

<sup>19</sup> M.A. Gautier (1839) « Statistique du département de la Charente-Inférieure », p. 178 ; R.P. Lesson (1842) « Fastes historiques, archéologiques, biographiques, etc. du département de la Charente-Inférieure », p.75 ; Rec. Com. Arts Mon. Hist. Ch<sup>le</sup> Inf. (1867) t. 1, p. 346.

nant la division des paroisses de Corme, de Sainte-Gemme et de Nancras<sup>20</sup>.

En ce qui concerne Nancras, le contentieux prit de l'ampleur à l'occasion de l'acquisition vers 1310 de la « ville » de Nancras par l'abbé de Sablonceaux. Ainsi, en 1321, les moines de l'abbaye avaient enlevé par la violence les dîmes appartenant à la prieure de Corme. Une rixe s'ensuivit entre les officiers des moines, des moniales et du roi de France, pendant laquelle l'agent de la prieure fut « tué & coupé à mourceau » et le gardien pour le roi du pont de Saintes fut maltraité. Pierre de Ferrière, substitut d'Aymeri de Branlis, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois pour le roi de France, ordonna la restitution immédiate des dîmes, avec interdiction de récidiver, et la comparution par voix de procureur de l'abbé, des moines, de l'abbesse et de la prieure de Corme<sup>21</sup>.

Il faut dire qu'en ce début de XIV<sup>e</sup> siècle les tensions étaient grandes au sein de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Augustin de Sablonceaux. L'abbé Hélié de Montendre était contesté au sein de sa communauté et certains chanoines s'étaient plaints auprès de l'évêque de Saintes, Guy de Neufville. Ancien évêque du Puy, ce dernier fut préféré à Hugues Vigier lors de sa nomination par le pape en 1296. Notons qu'en 1298, à l'occasion de l'un de ses synodes, ce prélat avait réglé les conditions de jouissance des dîmes noales (grevant les terres nouvellement cultivées) dans le diocèse de Saintes. Ainsi, les personnes bénéficiant de ces dîmes dans une paroisse étrangère (c'était le cas de l'abbé de Sablonceaux à Nancras) sans l'autorisation du curé de cette paroisse et de l'évêque, se verraient menacés d'excommunication<sup>22</sup>.

Dans cette affaire, on accusait l'abbé de Sablonceaux d'homicide, d'inceste, de simonie (achat ou vente de charges ecclésiastiques) et de plusieurs autres crimes et délits qui étaient de notoriété publique et qui firent l'objet de plusieurs sentences de suspension et d'excommunication.

Plus encore, l'abbé, affirme-t-on, dilapidait les biens du monastère. À ce sujet, rappelons qu'il venait de verser 1 200 livres à l'administration anglaise pour l'acquisition de Nancras (que le monastère avait obtenu par legs testamentaires de Pierre et Hugues Vigier) et l'administration française lui en réclamait autant !

L'évêque suspendit l'abbé de l'administration du monastère et fit faire une enquête. Mais Geoffroy Gardrade, l'un des chanoines qui soutenaient l'abbé, interféra avec le déroulement de l'enquête et fit appel devant l'auditeur des causes apostoliques, Grégoire de Plaisance, archiprêtre de Mont-Silice près Padoue et chapelain du pape. Au décès de l'évêque Guy, intervenu en 1312, frère Guy du Château se présenta devant la cour du pape Clément V pour y dénoncer les malversations de son abbé. Il raconte que pendant l'enquête, l'abbé usa de malice, offrant des présents à certains chanoines et terrorisant les autres. Ainsi, il fit emprisonner le déposant et fit saisir et vendre ses biens. Cruel, il fit donner une boisson empoisonnée à l'un de ses souteneurs, Jean Boart, chanoine et prieur de la Perroche en Oléron, qui en mourut. Le 8 octobre 1313, le pape s'inquiète de la situation et confie une enquête à Guillaume de Mandagoût, évêque de Palestrina<sup>23</sup>. L'affaire parvient aux oreilles de l'administration anglaise qui en 1317 prend fait et cause pour l'abbé Hélié<sup>24</sup>.

Finalement, en 1326, Hélié de Montendre, chanoine, représenté par Bernard de Salanhac, recteur de Barret, et Arnaud Favre, clerc d'Angoulême, remet sa démission entre les mains de Pierre, évêque de Palestrina. Le 16 août, le pape Jean XXII le remplace par Rostan, prieur de Saint-Nazaire de Pézan en Languedoc. Le 6 décembre suivant, le pape autorise le nouvel abbé à lever une taxe sur les églises et prieurés dépendant de Sablonceaux, qu'il veut aussi modérée que possible, pour rembourser les emprunts exorbitants et lever les aliénations qui pèsent sur les biens de l'abbaye. En outre, il met celle-ci sous

<sup>20</sup> AD 17, Q193, inventaire de l'abbaye N.-D. de Saintes (armoire de Corme-Royal), daté des 27 au 29-10-1791, 6Q et 6R.

<sup>21</sup> Enquête du 29-8-1321 [*ibid.*, cote 9E]

<sup>22</sup> J. Avril, « Les statuts synodaux français du XIII<sup>e</sup> siècle » t. V, p. 77-78.

<sup>23</sup> « Regestum Clementis Papae V ex Vaticani archetypis... » (1885-1892) t. 8, n°9838.

<sup>24</sup> Voir « Nancras au Moyen Age », art. cit.

une sorte de tutelle en nommant l'abbé de Nieul-sur-l'Autise, le prieur de Saint-Seurin de Bordeaux et le doyen de Saint-Hilaire de Poitiers, « juges-conservateurs » des droits de l'abbaye<sup>25</sup>.

### Disparition de la paroisse

Dès le début du XV<sup>e</sup> siècle, les prieures de Corme-Royal eurent maille à partir avec leurs voisins concernant la jouissance des dîmes. Ainsi, en 1417, Catherine du Fraisse est de nouveau en procès contre les religieux de Sablonceaux. En 1432, c'est Catherine de Pennevaire qui veut faire valoir ses droits contre Giraud Lembert, prieur de Sainte-Gemme. En effet, la prieure prétendait avoir droit au tiers de la dîme sur les blés et le vin provenant de la paroisse de Nancras, confrontant aux paroisses de Sainte-Gemme et de Faveau, et plus généralement, provenant de la « forêt de Bacone »<sup>26</sup>. Ce dernier point suggère que la dame de Corme fondait ses prétentions sur l'acte fondateur de l'abbaye, daté de 1047, qui associait l'église de Nancras à la dîme des terres défrichées de la forêt de Baconnais<sup>27</sup>.

À la fin de la guerre de Cent Ans et à la faveur de la reconstruction agraire de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les procédures reprennent mais, désormais, le territoire de Nancras semble faire partie intégrante de la paroisse de Corme-Royal. En effet, dès 1481, la prieure de Corme est opposée au curé de Faveau et l'enquête montre qu'elle a le droit de prendre la dîme sur toute la paroisse de Corme<sup>28</sup>. Il est probable que le différend portait sur l'église Saint-Macoult de Nancras, membre dépendant du prieuré de Corme, dont les terres se trouvaient à la limite de la paroisse de Faveau. Au XVII<sup>e</sup> siècle, une prise de possession des lieux, qui reprend sans doute des documents antérieurs, situe cette

chapelle dans la paroisse de Corme-Royal. Les biens dépendant d'elle constituaient une seule prise, baillée le 9 février 1494 par le chapelain Antoine Seichaud, prêtre, en faveur de Pierre Couppé et sa femme, Jeanne Baudry, et enclavée entre les terres de la Salle de Nancras et celles du bailliage royal de Nancras<sup>29</sup>. Le bois de la Coudray, les terres labourables et les mottes situés « en Saint-Macoult » se trouvaient entre le chemin qui va de Nancras au Gua et le grand chemin de Marennes, et confrontaient vers le midi au « fossé coursier » (le Mérard)<sup>30</sup>.

De 1482 à 1489, les mêmes procédures sont engagées par la prieure Geneviève d'Hérisson à l'encontre de l'abbé, des religieux et du vicaire de Saint-André de Sablonceaux. Les enquêtes sur le terrain montrent que la paroisse de Corme s'étend jusqu'au cours d'eau ou ruisseau de Nancras, le chemin Pontois (aujourd'hui, le chemin de Pons), le maine Cavellier, les Cabannes (peut-être le Cabinet à Balanzac) et les Croix Blanches (à Corme-Royal). Détail important, dans une procédure similaire intentée en 1488 contre la dame de Pisany, la prieure précise que les dîmes de la paroisse de Corme lui avaient été « enlevées par violence et usurpés à la faveur des guerres ». Le différend fit l'objet de deux arrêts en cour de justice, en 1485 et 1492, et d'une transaction, le 5 mai 1504, fixant les limites des territoires de Saint-Romain, de Saint-André de Sablonceaux et de Corme-Royal<sup>31</sup>. Cependant, dans son aveu et dénombrement daté du 14 février 1606, Jacques Gallet, prieur et syndic de l'abbaye, n'hésite pas à mettre Nancras à l'intérieur des limites de la paroisse de Saint-André de Sablonceaux<sup>32</sup>.

<sup>25</sup> G. Mollat (1904) « Jean XXII (1316-1334): lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican », t. 6, n°26238, 27213 et 27215 ; J.H. Albanés, L. Fillet, U. Chevalier (1899) « Gallia christiana novissima : Aix, Apt, Fréjus, Gap, Riez et Sisteron », instrumenta n°XLII, col. 480-481. L'abbé Rostan fut promu évêque de Sisteron en 1328 [*ibidem*, n°XLIII, col. 481]. A l'abbé Rostan, succéda Pierre, puis en 1361, Gaillard de Pallérac de Bellevue, prieur de Miglos, diocèse de Pamier, promu évêque de Spolète (1372-1374) puis de Sarlat (1396-1397). Vint ensuite l'abbé Thomas Lescuyer (1410-1419), qui devint prieur de Royan en 1419.

<sup>26</sup> Enquêtes des 4-7-1417 et 6-8-1433 ; information du 7-9-1432 [AD 17, Q193, cotes 9A, 9H et 8J].

<sup>27</sup> Voir « Nancras au Moyen Age », art. cit.

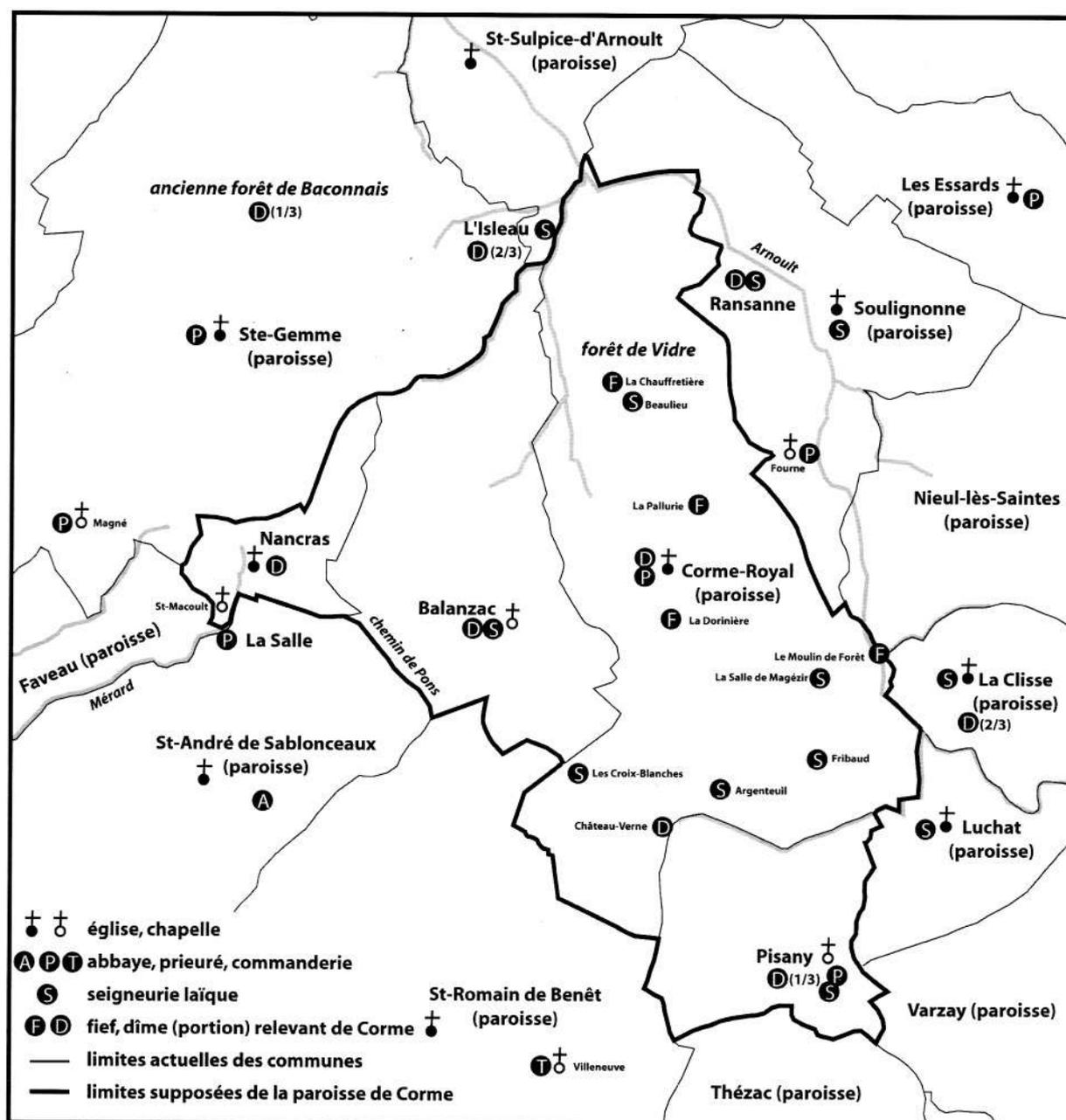
<sup>28</sup> Enquête du 20-8-1481 [AD 17, Q193, cote 9S].

<sup>29</sup> AD 17, 3E52, liasse n°616, acte n°30, minutes N. Bonnet, déclaration féodale du 10-4-1644. Sur les fouilles du site de la chapelle St-Macoult, voir « Nancras au Moyen Age », art. cit.

<sup>30</sup> AD 17, 3E26, liasse n°227, minutes Gasquet, procès verbal du 4-2-1658 ; *ibid.*, 3E52, liasse n°602, minutes N. Bonnet, contrat de mariage du 1-4-1629.

<sup>31</sup> Enquêtes des 27-9-1482, 4-7-1488, 25-5 et 24-6-1489 ; actes des 11-6-1488 et 5-5-1504 ; exécutions d'arrêt des 8-8-1485 et 27-9-1492 [AD 17, Q193, cotes 9T, 10D, 11D, 11C, 6K, 7G, 9Y et 10K].

<sup>32</sup> AN, P564/1, n°2447. L'acte ne mentionne que deux prieurés, la Salle et la Perroche en Oléron.

Carte de la paroisse de Corme-Royal au XVII<sup>e</sup> siècle, établie par B. Beauvoit

### Reconstruction de l'église et renaissance de la paroisse au XVII<sup>e</sup> siècle

L'église Notre-Dame de Nancras, membre dépendant de l'église de Corme-Royal, n'échappa pas aux destructions des « guerres civiles advenues en ce royaume et particulièrement en ceste province de Xaintonge ». Songeons par exemple aux dégâts occasionnés à l'abbaye de Sablonceaux par le généralissime protestant Benjamin de Rohan pendant l'hiver 1621-1622, dont elle ne s'en remettra que dans les années 1630-1638. C'est justement pendant cette période que les ha-

bitants de Nancras, aidés par Jacques de Fiefgallet, prieur de la Salle et seigneur temporel du bourg de Nancras, et par Françoise de Foix, abbesse de N.-D. de Saintes et dame spirituelle de Corme, financèrent la reconstruction et l'ameublement de l'église de Nancras.

L'église est de nouveau desservie par le curé de Corme-Royal à partir du jour de la Sainte-Madeleine 1632. En outre, pour y loger un vicaire, Jacques de Fiefgallet fait don le 3 avril 1633 d'une maison située dans le bourg, sur le bord du chemin de Saintes à Marennes. L'année suivante, un accord est passé avec la dame de Corme. En

préambule, elle fait remarquer le peu de moyen dont elle bénéficie à Nancras, le curé de Sainte-Gemme étant le principal décimateur du ressort du bailliage royal de Nancras (il prélève les deux tiers de la dîme, comme au XV<sup>e</sup> siècle). Elle s'engage à payer 200 livres de pension au futur vicaire, somme qui sera prélevée sur les dîmes des terres relevant du bailliage de Nancras et le surplus, sur les autres dîmes de la paroisse. Elle demande que les habitants, en reconnaissance de l'église mère, viennent en procession le jour de la Saint-Nazaire, ou le dimanche suivant, assister à la messe paroissiale à Corme.



Françoise II de Foix Gurson, abbesse de l'abbaye aux Dames de 1606 à 1666.

Les habitants seront obligés de chômer le jour des fêtes locales de l'église mère. De plus, le vicaire sera tenu de venir chercher le saint chrême des mains du curé de Corme et non pas de l'archiprêtre du lieu. De leur côté, les habitants s'engagent à loger le vicaire dans la maison léguée par le prieur de la Salle et à payer au vicaire 12,5 livres par an, jusqu'au paiement final d'une somme de 200 livres. Le 23 juillet 1635, un second accord est passé avec Luc de Lafargue, bachelier

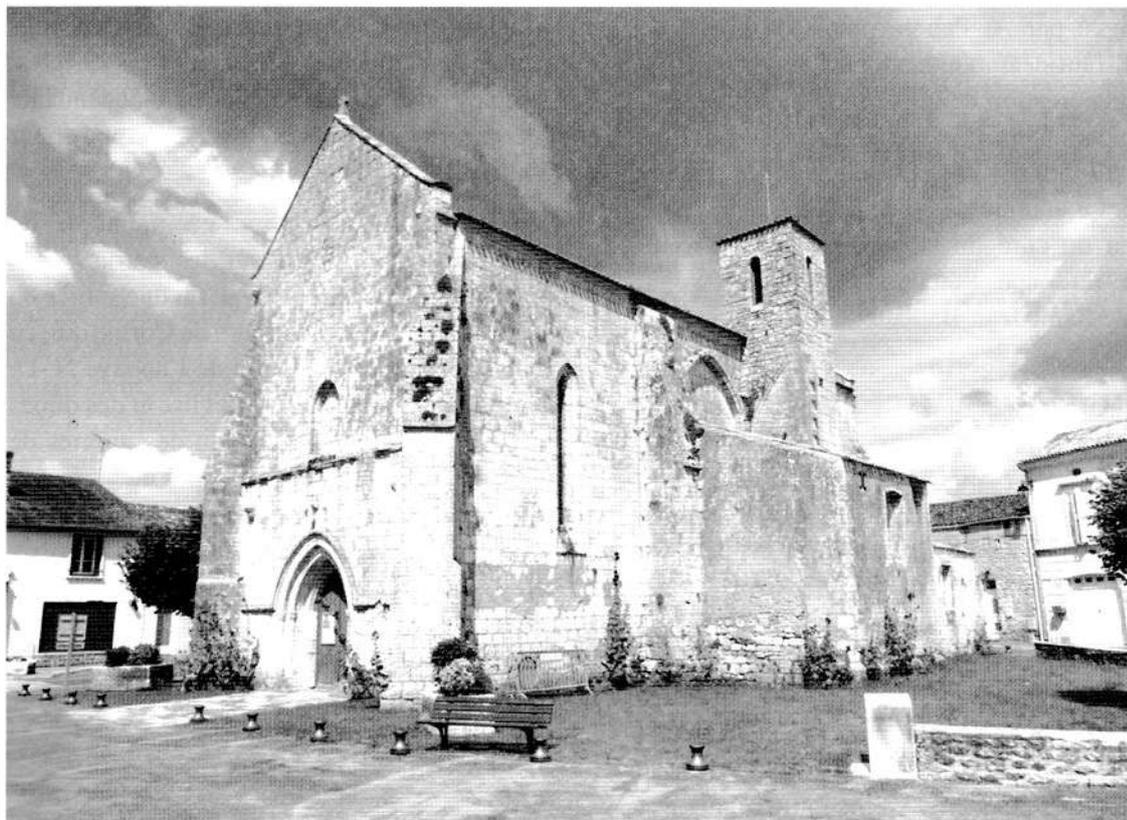
en théologie, prêtre et curé de Corme. Les habitants demandent au curé de bien vouloir nommer un vicaire résidant à Nancras. Ils s'engagent à fournir 20 livres de meubles (un lit, une couchette et du linge) et à payer toutes les réparations nécessaires et autres frais, sauf la rente seigneuriale. Le curé, quant à lui, leur promet de nommer un vicaire amovible, à charge par les habitants de venir en procession assister à la messe paroissiale deux fois l'an, le 28 juillet, fête de Saint-Nazaire, patron de l'église de Corme, et le lendemain de Pâques<sup>33</sup>.

Dix ans plus tard, l'église paroissiale de Nancras est en travaux. Munie de l'autorisation de l'évêque et de l'abbesse de Saintes, Marie de Saint-Mathieu, dame du Colombier, paroisse de Faveau, épouse en secondes noces de Guillaume Lemusnier, conseiller du roi et sieur de Lignolles, fait construire une chapelle sur le côté de l'église. Le 8 mars 1645, les travaux sont déjà bien avancés lorsque le curé de Saint-Sornin de Marennes, faisant pour l'abbesse, et la dame du Colombier procèdent à un état des lieux. Un certain nombre de travaux doivent encore être faits, comme par exemple, paver ou plancher la chapelle, la meubler d'ornements pour faire le service, vitrer une fenêtre, et faire un marchepied de pierre ou de bois devant l'autel. Le 6 avril suivant, Jean Lemusnier, conseiller du roi et élu de Saintes, fils de la demoiselle du Colombier, passe un nouveau marché d'ouvrage avec Pierre Auger, tailleur de pierre, et Jacques de Liquet, menuisier. Le premier doit rabaisser l'arcade servant de passage entre l'église et la chapelle, et remplir une brèche entre la chapelle et le clocher. Ce détail permet de localiser la chapelle à l'emplacement de l'ancien clocher du XIII<sup>e</sup> siècle dont seule subsistait la tour d'escalier qui, comme aujourd'hui, servait de clocher. Le second doit mettre une table à l'autel, y faire deux gradins et un marchepied. Six mois plus tard, les travaux n'ont pas avancé et l'abbesse de Saintes est sur le point d'entrer en procès contre la demoiselle du Colombier. Le 29 octobre, celle-ci somme les deux artisans de s'entendre pour finir les travaux au plus vite<sup>34</sup>. Dans son testament, daté

<sup>33</sup> AD 17, 3E52, liasse n°606, acte n°46, nomination de procureur par J. de Fiegallet et les habitants de Nancras (22-1-1634) ; accord entre les habitants de Nancras et Fr. de Foix, dame de Corme, reçu F. Jameu (non signé et non daté) ; *ibidem*, liasse n°607, accord

entre les habitants de Nancras et L. de Lafargue, curé de Corme (23-7-1635).

<sup>34</sup> *Ibid.*, liasse n°617, acte n°66, minutes N. Bonnet.



L'église de Nancras et sa chapelle latérale, état actuel (Cl. A.D.)

du 20 février 1648, Marie de Saint-Mathieu souhaite être enterrée dans la chapelle Saint-Jean de l'église de Nancras, dotant la fabrique de la paroisse de la somme de 100 livres, à charge par le vicaire de Nancras de dire 6 messes par an, le lendemain des fêtes de Notre-Dame<sup>35</sup>. Plus tard, le 10 mars 1685, Charles Guillaud, conseiller du roi, pair et échevin de Saintes, greffier en chef de l'élection et seigneur du Colombier, souhaitera y être enterré, à côté de sa femme, Marie Lemusnier, petite-fille de la fondatrice<sup>36</sup>.

Le concordat signé en 1635 entre le curé de Corme, l'abbesse de Saintes et les habitants de Nancras fut imité une vingtaine d'années plus tard à Pisany. En effet, les habitants de ce village se plaignaient de l'éloignement de l'église paroissiale de Corme pour assister à l'office dominical. De plus, ils avaient eu à déplorer le décès de plusieurs nouveaux nés et d'adultes, sans baptême

pour les uns, sans confession pour les autres, plus particulièrement pendant l'hiver à cause de l'incommodité des chemins. Le 26 mars 1657, l'abbesse de Saintes qui, comme à Nancras, veut ménager son curé, consent à ce qu'une église soit construite à Pisany et s'engage à verser 150 livres pour financer une partie de la pension d'un prêtre. De son côté, la marquise de Pisany promet 50 livres. En contrepartie, les habitants reconnaissent leur église comme une annexe de la cure de Corme-Royal. Le 30 août suivant, les habitants assistent à la bénédiction du cimetière et de la cloche de l'église Saint-Léonard de Pisany<sup>37</sup>. Notons que la nouvelle église<sup>38</sup> prit le vocable de la chapelle castrale des seigneurs de Pisany et du prieuré de « Puy-Astier » (*Podium Asterii*, francisé en Pisany), membre dépendant du prieuré de Sainte-Gemme et fondé par Hélie de Brau au début du XII<sup>e</sup> siècle<sup>39</sup>. Le premier acte des registres paroissiaux date du 15 octobre 1657, il

<sup>35</sup> *Ibid.*, liasse n°619, acte n°15, minutes N. Bonnet.

<sup>36</sup> *Ibid.*, 3E26, liasse n°312, minutes J. Arnauld.

<sup>37</sup> *Ibid.*, 3E37, liasse n°25, n°52, minutes Cassoulet; Bull. Soc. Arch. Hist. Saint. Aunis (1876-1879) t. 1, p.14.

<sup>38</sup> Il ne subsiste rien de cette église, sauf la cloche qui prit place dans la nouvelle chapelle reconstruite entre 1785 et 1788.

<sup>39</sup> Arch. Hist. Saint. Aunis, t. 19, 1891, charte n°14, fondation d'une chapellenie par Jeanne de Rabaine avec donation des dîmes de Pisany en faveur de Sablonceaux, du 15-11-1491; Bibl. Nat., Baluze 40, fol. 89 r

est consigné par A. Papon, prêtre et vicaire de Pisany. Il faut néanmoins attendre le 9 mai 1696 pour que la création de la paroisse de Pisany soit autorisée par un arrêt du conseil privé du roi. Plus tard, le 27 août 1699, le seigneur de Pisany constituera une rente de 50 écus (150 livres) pour l'entretien du curé de la paroisse dont il vient d'obtenir du pape l'érection sous le nouveau vocable de Saint-Jean-Baptiste<sup>40</sup>.

Dans ces deux cas, l'abbesse, sous la pression des seigneurs locaux et de l'évêque de Saintes, a accepté un compromis sans pour autant abandonner aux desservants la jouissance des dîmes qu'elle continue d'affermier en un seul lot. Ainsi, le 16 mai 1644, Pierre Ferchaud, fermier des dîmes de la seigneurie de Corme-Royal, sous-afferme les dîmes de la paroisse de « Notre Dame de Nancras et Saint-Macoux » en faveur de Guillaume Gerbaud, marchand de Nancras. De son côté, le curé de Saint-André de Sablonceaux bénéficie des dîmes de toute sa paroisse. Ainsi, le 5 juin 1635, Gentian Mahy, chanoine régulier et curé de Saint-André de Sablonceaux, afferme à un marchand les dîmes de la paroisse de Sablonceaux, y comprises les dîmes des terres de la Salle et du bailliage de Nancras<sup>41</sup>.

Moins chanceux, les habitants de Balenzac, soutenus par le seigneur du lieu et voulant bénéficier des mêmes droits qu'à Nancras et Pisany, ont fait face à l'entêtement de deux abbesses pendant un interminable conflit qui dura de 1726 à 1771. Il est intéressant de constater que les habitants fondaient leurs réclamations sur d'anciens titres (datés de 1041 et de 1404/07) qui prouvaient, selon eux, que l'église Sainte-Marie de Balenzac existait antérieurement sous les vocables de Sainte-Radegonde et de Saint-Savin<sup>42</sup>.

### Conclusion

L'acquisition au début du XIV<sup>e</sup> siècle de la « ville » de Nancras et du « manoir » de la Salle par Hélie de Montendre, abbé de Sablonceaux, généra des tensions à l'intérieur de la congrégation

mais aussi entre les moines et les autorités religieuses du diocèse. Pendant trois siècles, l'ensemble constitua une seigneurie indépendante confiée par les abbés de Sablonceaux à un prieur particulier.

Cependant, la localisation géographique de cette seigneurie, à cheval sur les paroisses de Sablonceaux et de Corme-Royal, fut une source de conflit permanent avec la prieure de Corme qui, en vertu de la charte de fondation de l'abbaye N.-D. de Saintes, prétendait jouir de l'église et des dîmes du territoire de Nancras. À la fin des guerres de Religion, les abbesses de Saintes ont eu à gérer la délicate question du nouveau découpage paroissial que l'évolution démographique imposait. En effet, quelques villages, dont Nancras, Pisany et Balenzac, sur lesquels les abbesses percevaient la dîme à cause de la seigneurie de Corme-Royal, réclamaient un prêtre et une cure mais se heurtaient à la fermeté des abbesses qui voulaient préserver les droits du curé de Corme.

À Nancras, on doit la renaissance de la paroisse à deux personnalités : Françoise II de Foix, abbesse bâtisseuse et réformatrice de N.-D. de Saintes (1606-1666), et Jacques de Fiefgallet, l'un des religieux écartés par la réforme chanceladaise de Sablonceaux et qui se réfugia dans son prieuré de la Salle à la fin de sa vie (...1604-1635) ■

<sup>40</sup> Rec. Com. Arts Mon. Hist. Ch<sup>te</sup> Inf. t. 18, 1912, p. 403 ; Arch. Hist. Saint. Aunis, t. 19, 1891, note n°1, p.113.

<sup>41</sup> AD 17, 3E39, liasse n°19, fol. 121, minutes Chevalier ; *ibidem*, 3E52, liasse n°607, acte n°17, minutes N. Bonnet. Les baux sont accordés moyennant 90 et 180 livres par an, respectivement.

<sup>42</sup> J. Briand, « Histoire de l'église santone et aunisienne », t. 2, 1843, p. 678-689, d'après un manuscrit inédit du château de Balenzac ; AD 17, Q193, armoire de Corme, cotes 10N, 10O et 10P.